

Les obstacles à la prise en charge des victimes de violences sexuelles en Belgique : une analyse intersectionnelle.

Auteur : Xia, Wenjing

Promoteur(s) : El Guendi, Sarah

Faculté : Faculté de Droit, de Science Politique et de Criminologie

Diplôme : Master en criminologie à finalité spécialisée en organisations criminelles et analyse du crime

Année académique : 2025-2026

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/26689>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

Twiste

Fichier audio

Intervenant n°4.m4a (Intervenant n°4)

Transcription

Intervenant n°4

Donc tout d'abord, au niveau des victimes de violences sexuelles, nous on est un centre de prise en charge de femmes victimes de violences conjugales et intrafamiliales donc les violences sexuelles font partie évidemment des violences familiales et intrafamiliales, mais ce n'est pas spécifique uniquement pour les violences sexuelles. Alors, au niveau des obstacles pour les prises en charge des victimes, enfin moi je vois un grand obstacle, c'est surtout au niveau de la justice, c'est qu'il est très compliqué. Maintenant, c'est peut être moins spécifique par rapport aux violences sexuelles comme je dis, c'est plutôt dans de nombreux cas, les violences qui sont souvent psychologiques, donc on parle du contrôle coercitif et donc il y a pas de preuve, c'est un continuum, c'est souvent des choses qui ne se voient pas. Donc il y a de moins en moins de violences physiques où on avait des preuves, on avait des attestations de médecin, et cetera. Et donc ça, c'est vraiment un grand obstacle de les faire valoir en justice, faire valoir le fait qu'un homme violent est également un père, enfin n'est pas un bon père, entre guillemets, que les enfants sont toujours victimes. De nouveau, ça c'est moins spécifique sur les violences sexuelles. Et donc ça, c'est vraiment chez nous un grand obstacle. c'est la formation des juges, la formation des magistrats, la formation des avocats aux nouvelles formes, je dirais, de violences qui sont plus verbales et psychologiques. Alors au niveau des violences sexuelles, ce qui est chouette, c'est qu'en Belgique, maintenant, il y a les CPVS, les centres de prise en charge pour victimes de violences sexuelles qui sont ouverts 24 heures sur 24, qui permettent de prendre en charge les victimes aussi au niveau médical, donc ils prennent tout ce qu'il faut comme échantillons, ... pour garder les preuves. Parce que en fait, ce qu'il y a, c'est qu'au niveau judiciaire, bah la preuve, voilà, c'est plus ou moins tout. Donc ça, je dirais, c'est entre guillemets plus facile si l'acte a eu lieu, je pense que c'est dans les 72 h maintenant, si c'est des victimes de violences sexuelles où l'acte s'est produit des années

Justice = gros obstacle
↳ Formation des juges
↳ Formation des magistrats

CPVS = positif car
preuve.

↳ difficile en justice
• Le tps
↳ Années après le
viol = difficile
d'avoir preuve

auparavant, etc. Mais il n'y a plus ce côté preuve. Et alors, de nouveau, c'est une parole contre l'autre. Et à ce moment-là, c'est compliqué aussi de faire valoir ces preuves en justice. Donc pour moi, c'est un peu ça la plus grosse, le plus gros obstacle. D'ailleurs, on voit bien qu'en justice, il y a très peu de condamnations pénales des auteurs, malheureusement. Parce que il faut des preuves, il faut faire entendre tout ça, il faut des rapports de la police, et cetera. Donc ça, c'est je trouve que c'est vraiment le plus le plus grand des obstacles qu'on rencontre, qu'on rencontre nous.

• peu d'auteurs
condamnés.

Moi

Dans votre service, qu'est-ce que vous faites en fait spécifiquement ?

Intervenant n°4

Oui, donc on a plusieurs choses. Donc on travaille en fait dans plusieurs thèmes, 3 thèmes. Une fois donc la violence conjugale intrafamiliale, alors il y a un plus petit thème, c'est les séparations, enfin divorce, séparation, et puis alors la santé sexuelle. Donc en fait, on est aussi un peu abondant du planning familial, mais comme on est actif en comité germanophone, les compétences sont un peu différentes qu'en Wallonie et en communauté française. Et donc le gros de notre travail, c'est les violences conjugales et intrafamiliales. Donc on a une maison de refuge pour femmes victimes de violences avec cinq chambres, donc on peut accueillir 5 femmes plus enfants, donc on a 17 lits en tout. Puis alors, on a un service ambulatoire aussi pour des femmes qui, pour x raisons, n'ont pas envie ou n'ont pas besoin d'être accueillies en maison de d'accueil, mais alors qui ont besoin d'aide administrative, psychosociale, etc. Donc qui ont besoin de cette aide là. Donc là, ma collègue assistante sociale les accompagne dans leur démarche. Et puis alors j'ai 2, on a 2 psychologues qui travaillent donc justement plutôt sur le trauma lié aux violences diverses. Et alors moi je suis juriste et je fais les accompagnements juridiques. Donc j'ai 3 h par semaine où je reçois des femmes et justement j'explique un peu quels sont leurs droits en matière de séparation ou autre par rapport aux enfants. Donc c'est beaucoup dans le droit de la famille et des familles. Donc voilà, ça c'est vraiment la partie, je dirais, c'est 80% de notre travail. Alors on a plus ou moins la même chose pour les femmes qui ne sont pas victimes de violence, mais qui sont dans des situations de

séparation, de divorce compliquées. Donc là aussi, on les accompagne, pas à la maison de refuge, mais de manière ambulatoire, si elles ont des soucis dans leur démarche et de manière juridique. Et alors le dernier plan, qui est assez nouveau, c'est la santé sexuelle. C'est moins en rapport évidemment avec votre question. Donc on est reconnu comme centre d'interruption volontaire de grossesse, donc IVG depuis mai 2025. Donc les IVG sont faites ici et accompagnées de A à Z par mes collègues. Il y a deux médecins qui viennent le mercredi. Et donc on propose aussi des consultations médico sexuelles. Et donc là, c'est vrai qu'une victime de violences sexuelles, par exemple pourrait venir discuter de ce qui s'est passé. Et on pourrait alors, même médicalement, voir s'il y a quelque chose. Mais on renverra toujours au CPVS de Liège, qui est le plus proche, qui sont vraiment spécialisés dans les violences sexuelles. J'y reviendrai juste après peut être. Qu'est-ce qu'on fait encore ? On est première ligne pour les personnes transgenres aussi. Donc les personnes transgenres peuvent venir chez nous pour voilà pour des consultations. On a deux collègues formés, on a fait traduire deux brochures parce qu'en fait tout se passe en langue allemande. Enfin, de manière générale, je dirais 80% de la région.

Intervenant n°4

En fait, on fait la communauté germanophone et les communes avoisinantes. Donc on a quand même aussi des personnes d'au-delà, parce que voilà, c'est parfois plus facile, mais sinon il y a des plannings à Verviers et donc on essaie, quand les personnes parlent français, de les renvoyer. Donc oui, à priori, on est, on est vraiment compétents pour la communauté germanophone, donc on fait ça. Et donc une fois par mois, on a une permanence pour personnes transgenres. Et alors, j'ai une collègue qui est sexologue et qui fait aussi alors des accompagnements en tant que sexologue. Donc ça, c'est un peu ce qu'on fait. Pour revenir aux violences sexuelles, on a parfois des personnes qui nous appellent, et donc comme ce n'est pas notre spécialité, c'est quand même une prise en charge un peu différente. Donc nous, on renvoie d'abord dans un premier temps au CPVS, pour qu'eux fassent le premier check-up, une première prise en charge. Et alors, comme c'est quand même assez loin, elles peuvent revenir chez nous pour le suivi justement psychologique ou s'il y a d'autres démarches à faire, justement administratives, et cetera. Le suivi du

• CPVS = très loin

procès, s'il devait y en avoir un. Et alors ça en collaboration donc avec la police, donc le service social de la police avec qui on travaille beaucoup, qui on a eu des cas où ils accompagnent aussi au CPVS de Bruyères parce que c'est quand même pas tout près. Et alors il y a toujours cette barrière de la langue aussi qui est un obstacle. ici. Ou alors avec les assistantes de justice, de la maison de justice ici, qui accompagnent aussi les victimes dans certains cas. Voilà un peu ce qu'on fait.

• obstacle de la
lg.

Moi

Quand vous parlez de barrière de la langue, vous pensez que c'est quand même un grand obstacle pour essayer de demander de l'aide, sachant qu'ici on est vraiment dans une communauté germanophone. Et comme vous dites, on va dire, tous les services d'aide qui sont quand même importants, sont tous francophones.

Intervenant n°4

Oui, c'est quand même une barrière assez importante, je pense. Déjà parce qu'il faut vouloir, enfin avoir le courage de prendre contact ou de parler de ce qui s'est passé. Et alors qu'on ne peut pas le faire en sa langue maternelle, c'est un grand souci. Alors, on a été en contact donc avec le CPVS, et cetera, pour voir comment on peut justement rendre le service plus accessible. Et donc là, on est justement pour parler avec le ministère, parce que nous, on pourrait recevoir la victime et la recevoir en langue allemande, mais il faudrait qu'un suivi soit fait quand même de manière spécialisée. Mais ça arrive dans beaucoup de... , que ce soit avec les personnes transgenres aussi, il y a beaucoup plus de services spécialisés à Liège de nouveau ou à Verviers, alors il y a cet obstacle de la langue. Et l'obstacle aussi que certaines personnes dans des milieux plus précaires ou plus vulnérables, l'accès aussi pour aller jusque Liège, pour aller jusqu'à Verviers, ce n'est pas toujours facile. Il faut avoir une voiture, il faut prendre le train, il faut s'y connaître. Donc oui, il y a quand même des obstacles. Du fait qu'on est aussi dans une région plus dans la campagne, plus à l'écart, on n'est pas dans les grandes villes. Donc voilà, oui, c'est des obstacles quand même importants. Mais bon, le fait qu'on soit une petite communauté fait qu'on ne peut pas avoir tous les services spécialisés à Eupen ou dans la communauté, je sais 80 000 habitants, c'est pas beaucoup, mais il y a cette spécificité de la langue et le fait aussi que tout ce qui est médical, on ne pourra

• Avoir le courage de
parler
un problème qd
impossible de le faire
dans sa lg.

• difficulté pour les
personnes + précaires /
d'aller vers les
services adéquats
(trop loin)
vulnérables

pas les envoyer en Allemagne, parce que là on pourrait dire aussi on les envoie à Aix-la-Chapelle, mais ça c'est pas possible pour une question d'assurance belge. Donc voilà, c'est un de nos obstacles et on doit faire avec. On essaie alors d'accompagner, donc on est plus dans l'accompagnement aussi avec les personnes à différents niveaux.

Moi

Je pense qu'on va plus essayer de parler, pas que violences sexuelles, mais vraiment de toutes les violences que les femmes subissent. Est-ce que vous avez vu d'autres obstacles. Pas juste, enfin on avait parlé du juridique, mais parlons un peu également de tout ce qui est institutionnel et individuel, comme par exemple l'âge, le statut socio-économique ou bien tout simplement également les stéréotypes.

Intervenant n°4

Oui. Difficile de répondre à cette question parce que les dames qui arrivent chez nous, donc nous, on accompagne uniquement les personnes enfin majeures, donc et elles doivent avoir 18 ans accomplis. Donc en dessous, on n'accompagne pas et alors on renvoie vers d'autres institutions qui sont moins spécialisées mais qui prennent en charge les mineurs parce que le travail avec un mineur ou avec une personne, enfin une personne plus jeune ou un enfant n'est pas du tout le même qu'avec un adulte. Et donc ça, il faut dire qu'il manque en communauté germanophone. Donc, il n'y a pas de structure, par exemple, pour des enfants, pour des jeunes victimes de violences sexuelles ou d'attouchements, il n'y a pas d'endroit spécifique. Et donc, il y a un groupe de travail, mais donc ça doit certainement être un obstacle, mais ces personnes-là n'arrivent pas spécialement chez nous. Donc, dire qu'il y a un obstacle au niveau de l'âge, Je ne pense pas. Je ne pense pas que l'âge soit un obstacle, mais déjà il faut nous trouver. Donc ça peut être un obstacle. Alors comment est-ce qu'on nous trouve ? On essaie de faire, entre guillemets, de la pub. Donc on a nos flyers dans les CPAS, on a nos flyers dans les maisons médicales, on essaie d'aller régulièrement se présenter dans les maisons de quartier par exemple, pour atteindre un public aussi qui est plus difficilement accessible et qui n'a peut être pas l'accès direct aux soins de santé ou autre. Maintenant, ça c'est très difficile d'atteindre ces personnes. On pourrait encore plus aller sur le

• pas d'endroit spécifique pour attouchements dans certaines villes (spécialisé enfant)

• difficulté de trouver les bons services.

terrain et se mettre par exemple dans les supermarchés. Ça a déjà été une réflexion de voir comment est-ce qu'on peut se rendre plus visible mais tout ça fait c'est beaucoup de travail et le financement manque pour pouvoir vraiment être encore plus à la base. On essaye, on essaie de se faire de plus en plus connaître, mais comme je dis, on a aussi des listes d'attente chez les psychologues, etc. Donc, on a un effectif réduit. On est 8 personnes, donc 5 équivalents à temps plein, 5,3 équivalents à temps plein. Ce n'est pas beaucoup pour prendre en charge. L'année passée, on a pris en charge 400 femmes.

• Liste d'attente chez les Y

Moi

Dans cette région-ci.

Intervenant n°4

Oui, donc c'est beaucoup. Et donc c'est vrai que il manque de moyens pour pouvoir encore faire plus, je dirais même de prévention, plus d'aller travailler à la base. Donc voilà, ça reste effectivement un obstacle plus pour les femmes de savoir qui est compétent. Ben déjà de se rendre compte qu'on est victime. Je pense que ça c'est le premier obstacle parce qu'on n'est pas toujours conscient qu'on est victime de violence. Et puis une fois qu'on s'en est rendu compte, c'est de trouver les services adéquats et aussi prendre contact avec nous. Donc on essaie de nouveau là aussi de pouvoir, enfin on peut prendre contact avec nous par email, soit par téléphone, mais c'est toujours la femme elle-même qui doit prendre rendez-vous. Donc elle peut être accompagnée, mais ça doit venir, la demande doit venir d'elle-même parce qu'on s'est rendu compte aussi que quand c'est une autre institution, qui prend contact avec nous, les femmes ne viennent pas ou viennent une fois et ne viennent plus. Donc il faut que ce soit elle, ça doit être sa demande à elle. Donc on est quand même fort basé sur l'autodétermination et que si ce n'est pas le moment pour elle, ce n'est pas le moment pour elle maintenant et ça ne va pas servir à grand-chose qu'elle vienne parce qu'elle ne sera pas encore prête à faire les démarches. Donc voilà, ça c'est important. Voilà ce que je peux dire à ce niveau-là.

• Ne pas savoir qui est compétent est un obstacle

• non-reconnaissance du statut de victime.

• Trouver service adéquat = difficile.

• Obliger une victime d'être prise en charge

Moi

Quand vous parlez du fait que les victimes parfois ne s'en rendent pas compte qu'elles subissent des violences et que vous pensez

que c'est un grand obstacle également, est-ce que vous pouvez m'en dire plus par rapport à ça ?

Intervenant n°4

Oui, je peux essayer d'en dire plus. Donc ça, c'est surtout aussi dans ce qu'on nous apprend comme en tant que professionnel, c'est justement qu'une femme, il y a un cycle de la violence et donc en fonction d'où elle se trouve dans le cycle, elle ne va pas réagir de la même manière. Et donc elle va pouvoir, enfin des personnes externes par exemple, vont pouvoir lui dire "écoute, je pense que là, ce que tu vis, c'est quand même pas, c'est pas tout à fait normal, etc." ça demande, je pense, un processus assez long pour qu'elles se rendent compte dans quelles situations elles sont. Parce que souvent, l'auteur aura réussi, premièrement, à prendre la main sur la victime, et puis souvent, quand on est dans un contrôle coercitif, la victime est rabaissée, donc elle perd de confiance en elle. Elle n'a plus confiance en elle, a une confiance en elle qui diminue fort. Et donc, pour la faire sortir, souvent elle est isolée, donc ça fait partie des stratégies de l'auteur justement de maintenir la victime dans sa position la plus basse et donc pour en sortir, on est d'autant plus bas. Donc ça, je pense que c'est quand même un grand obstacle. Alors, ce qu'il faut aussi au niveau de l'entourage, c'est de garder toujours les portes ouvertes et essayer de dire à la personne qu'on pense victime ou que la porte sera toujours ouverte et qu'au moment où elle s'en rendra compte, elle pourra compter sur d'autres personnes. Et c'est ce qu'on essaie de faire aussi. Donc c'est pour ça que quand d'autres institutions appellent, ça peut être le SAJ par exemple, ça peut être, on appelle ça Kaleido, donc c'est des personnes qui sont dans les écoles un peu style PMS, qui vont voir par exemple que les enfants vont changer d'attitude, ou que les enfants ont des attitudes spécifiques, on se dit peut-être qu'il y a un souci à la maison, etc. Donc on a parfois des institutions qui appellent, Et donc c'est bien de s'en rendre compte, mais il faut pas forcer la victime non plus spécialement, elle est peut être encore trop, oui, trop sous l'emprise de son mari, parce qu'on peut quand même parler de violence genrée. Et donc, bah voilà, de nouveau, c'est garder les portes ouvertes. La même chose à la maison de refuge, on a des femmes qui retournent dans leur situation de violence. Et là, notre objectif, c'est de dire oui, c'est ton choix d'y retourner et nos portes seront toujours ouvertes pour que tu reviennes si c'est nécessaire. Donc voilà, le premier

• Isolation de la victime
• Emprisonnement

obstacle, lui, effectivement, c'est de se rendre compte qu'on est victime et de trouver le courage et la force et tout ce qu'il y a comme obstacles financiers ou psychologiques, ou même de peur. Qu'est ce que vont dire les autres ? Dans un des podcasts qu'on écoute, on entend une dame qui dit "j'avais peur d'être un cas social, c'est tout ça, c'est la représentation aussi des violences dans la société, c'est pas encore vu, on a l'impression que ça arrive qu'ailleurs, que dans des cas sociaux, et cetera." Ce n'est pas absolument pas le cas. Ça arrive partout, dans toutes les couches sociales, sauf que certaines personnes, évidemment, sont plus armées pour en sortir, parce que, enfin, par exemple, financièrement plus indépendantes, elles ont un entourage qui est là au cas où elles veulent partir, et cetera. Ce qui n'est pas toujours le cas. Donc ça, clairement, c'est un obstacle aussi.

Moi

Donc vraiment, le statut socio-économique de la victime a quand même un grand jeu dans la prise en charge. Vous voyez dans votre service, c'est quel genre de femmes qui viennent ici ? Est-ce que ce sont des personnes qui sont bien insérées dans la société ? Est-ce que ce sont des personnes qui ont un peu plus de mal financièrement ? ou alors qui sont indépendantes. Est-ce que vous pouvez m'en dire plus par rapport à ça ?

Intervenant n°4

Ça dépend. Il faudrait que je reprenne le rapport d'activité pour vous dire exactement. Donc on a de tout. C'est vrai que dans la maison de refuge, on voit quand même que ce sont des femmes socio-économiquement plus précaires ce qui s'explique aussi par le fait que quand on a des femmes mieux insérées dans la société, etc., ou qui ont plus d'entourage, elles vont d'abord aller chez leurs amis, chez leurs parents, etc. que les femmes qui sont à la maison de refuge sont souvent très isolées, donc qui n'ont qui ont peu de contacts sociaux autres que leur mari. On a quand même aussi pas mal de femmes d'origine étrangère dont le statut dépend du mari qui sont souvent en regroupement familial, donc ça veut dire que leur titre de séjour dépend du mari et donc elles sont vraiment dans des situations d'isolement et de dépendance très grande, mais pas que. Je veux dire, moi, à la consultation juridique, je vais avoir des femmes totalement bien insérées dans la société, qui ont un job, qui ont un bon entourage, mais qui sont tombées dans la violence

• non-reconnaissance du statut de victime

• La peur

• obstacles psychologiques et financiers

• personnes à faibles ressources = + difficile de se faire prendre en charge par l'État.

• La dépendance financière.

• + de femmes + précaires

* Isolement

↳ peu de contacts sociaux

• Femmes étrangères dépendant de leur mari pour leur statut

↳ regroupement familial.

↳ Isolement +++
Dépendance +++

parce que ça arrive partout. Et qui ont besoin d'un petit coup main, que ce soit psychologique, enfin de d'un accompagnement psychologique ou juridique aussi, parce qu'elles ne se sont jamais posées la question : Ben qu'est ce qui arrive si je dois me séparer, donc ça voilà,, on a de tout. Mais non, c'est vrai que les accompagnements de femmes, par exemple, avec un parcours migratoire, ça demande plus de temps parce qu'il y a beaucoup plus de procédures administratives. qu'une dame qui va pouvoir se payer un appartement pour partir, qui va pouvoir payer un avocat, qui va pouvoir comprendre ce que l'avocat ou plus facilement comprendre ce que l'avocat lui dit, ça va demander moins d'accompagnement. Donc oui, il y a une différence dans le type d'accompagnement mais elles sont quand même, elles ont parfois besoin d'aide à un certain moment.

• Femme étrangère avec procédures administratives liées.

Moi

Vous m'avez parlé du statut migratoire ainsi que de l'origine. Est-ce que vous pouvez m'en dire un peu plus concernant cet obstacle ?

Intervenant n°4

Au niveau du titre de séjour, ça c'est quand même un gros obstacle parce que souvent, comme je disais, elles peuvent être dépendantes de leur mari au niveau du titre de séjour. Donc elles sont en regroupement familial, donc ça veut dire qu'elles doivent rester pendant cinq ans, elles sont liées à monsieur pour obtenir un titre de séjour propre à elle. Alors il y a des clauses particulières qui disent qu'en cas de violence conjugale, elles peuvent obtenir leur titre de séjour propre. Mais tout ça, c'est un dossier qu'il faut monter avec un avocat spécialisé en droit des étrangers. Alors dans la plupart des cas que nous suivons, c'est le cas et elles obtiennent alors leur type de séjour propre. Mais tout ça demande du temps, ça demande un accompagnement. Donc ça c'est clairement un obstacle. Et puis c'est une peur aussi en fait de parce que monsieur joue évidemment avec ça. Il sait très bien que madame est dépendante de lui pour rester en Belgique. Et donc pour elle, c'est vraiment un obstacle plus grand que de prendre la décision de partir. Alors une fois qu'elle arrive à la maison de refuge, on peut la rassurer, mais pas toujours non plus. Ça dépend un petit peu de quel pays elle vient, si elle a des enfants, si les enfants sont belges ou pas belges. Enfin, il y a beaucoup d'éléments qui rentrent en ligne de compte. Là, pour le moment,

• Dpce liée au titre de séjour

• Le tps est un obstacle
↳ titre de séjour
↳ papier administratif

• Peur

• Manipulat° du mari

• Difficultés liées à l'administratif.

on n'a jamais eu, en tout cas depuis que je suis là, on n'a jamais eu de cas d'une dame qui a été rapatriée. Donc voilà, je pense que si le dossier est bien et de nouveau là aussi, ce qui prime c'est d'obtenir des preuves de la violence. Donc ça veut dire que dès que la femme arrive chez nous, peu importe dans quel contexte, mais on demande toujours de tenir un petit de journal pour voilà pour avoir certaines preuves. Bon, comme je dis, parfois c'est pas facile parce que quand c'est des violences psychologiques, on demande d'avoir voilà des photos, des vidéos de tout ce qu'elles ont comme preuve, de prendre note ou d'aller faire constater des coups, enfin voilà pour que le dossier soit le plus complet possible et pour qu'elles puissent obtenir dans le cas de titre de séjour propre à madame. Pour le moment, je trouve que ça fonctionne assez bien à voir le nouveau gouvernement si ça va continuer.

Moi

Est-ce que vous avez constaté aussi des obstacles spécifiques pour les victimes racisées ? Parce qu'on a parlé du statut migratoire, mais par rapport aux origines et également à leur culture. Est-ce que ça peut également jouer dans la prise en charge.

Intervenant n°4

Ce qu'on a constaté, c'est que dans certaines cultures, ce qu'il y avait avant, c'est que la violence venait du mari, et une fois que la dame, entre guillemets, était partie, on ne peut pas dire que la violence s'arrêtait, parce qu'elle peut être encore après la séparation, via les enfants, etc. Mais elle n'était pas exercée par d'autres membres de la famille. C'était monsieur qui exerçait de la violence de madame. Dans certaines cultures, la violence vient non pas seulement du mari, mais de la famille, que ce soit de Monsieur, mais même de Madame aussi. Et donc, quand elle quitte Monsieur, elle n'est pas encore libérée de toutes les violences qu'elle peut subir. Et donc ça, c'est beaucoup plus compliqué parce que ça veut dire qu'elles sont premièrement encore beaucoup plus isolées et puis qu'elles doivent vivre dans la peur tout le temps. Dans certaines cultures, dans certains clans, on ne prend pas en charge, madame, parce que c'est trop dangereux.

Moi

Comme quel clan, par exemple ?

- peu des représailles à la suite de la rupture
- La violence venant de la famille
- La violence liée au clan
- Isolation
- Peur
- Certains clans un peu en charge les très dangereux

Intervenant n°4

Je n'ai pas de nom spécifique, mais je veux dire, dans certaines cultures, dans certaines origines, il y a vraiment des clans qui se forment et à ce moment-là, il faut faire attention parce que la violence peut être tout d'abord très violente et peut être exercée par d'autres membres de ces clans. A ce moment-là, on transfère alors Madame vers une autre maison de refuge beaucoup plus sécurisée, avec un portier, etc. Ça n'arrive pas si souvent, mais c'est déjà arrivé. Et à ce moment-là, c'est ce que j'expliquais, c'est que la violence vient d'autres personnes que de monsieur, et donc elle ne s'arrête pas si vite après la séparation. Donc ça, c'est vraiment des choses qui sont très compliquées et très compliquées pour madame aussi parce que souvent alors elle retourne et elle se dit je ne saurais pas vivre ou alors elle doit vraiment partir plus loin. Mais à ce moment-là, il y a un obstacle de nouveau de la justice, c'est qu'en Belgique, monsieur et enfin les parents ont tous les deux l'autorité parentale sur les enfants, ont un droit de voir les enfants a priori, sauf si le juge en décide autrement, mais ça arrive quand même très peu souvent. Et donc il y a un lien qui est nécessaire entre Monsieur et Madame, ce qui est un obstacle pour Madame de partir plus loin pour se libérer vraiment des emprises de Monsieur et de la famille. Donc ça c'est quand même vraiment. Et ça, arrive. Je ne dirais peut-être pas fréquemment, mais quand même dans certaines cultures, ça arrive.

Moi

Mais quand je vous entends parler, pour vous, vraiment le plus grand obstacle, c'est vraiment la justice. Je suppose que c'est lié au temps aussi ? Parce que les dossiers, est-ce qu'ils prennent beaucoup de temps ?

Intervenant n°4

? Oui, ce n'est pas uniquement le temps. Alors oui, ça prend du temps, ça dépend. Certains dossiers vont relativement vite, d'autres sont un peu plus longs. Ce qu'il y a aussi, c'est qu'il y a entre le moment où madame quitte monsieur et le moment où ce sera jugé, je parle au civil, donc au tribunal de la famille, parce qu'il y a très peu de condamnations pénales pour violences conjugales, ça peut prendre, je dirais, deux, trois mois. Et en fait, dans ce laps de temps-là, il y a une zone grise, il n'y a pas de jugement. En soi,

• Autorité parentale
divisée en 2.

↳ Difficile pour
victime de partir
loin pour se
reconstituer une
Autres fin dans
les parages.

• Tps lg = obstacle
de la justice

les enfants sont censés être chez les deux personnes. Et donc là, c'est compliqué parce que Monsieur peut abuser évidemment de cette situation pour garder les enfants ou bien pour garder contact avec Madame. Et comme il n'y a pas de jugement, aucune autorité ne fera quoi que ce soit. Donc ça, c'est compliqué dans certains cas. On essaie avec les avocats de faire parce qu'il y a quand même des audiences entre-temps et d'avoir déjà des rapports d'audience qui disent "Madame peut garder les enfants ou alors Madame doit rendre les enfants et alors on essaie de mettre en place des choses pour que Madame ne doive pas rencontrer Monsieur. Mais ça aussi, de nouveau, ce n'est pas toujours facile parce que les violences ne sont pas toujours vues, ne sont pas toujours prises en compte. Et donc on voit parfois des jugements complètement absurdes et sordides où Madame doit voir Monsieur pour rendre les enfants, etc. On a déjà vu des jugements où on demande que les enfants soient remis à Monsieur devant la maison de refuge. Comme je dis, il y a vraiment un problème de formation de certaines personnes qui voilà qui ne voient pas les violences, surtout quand elles sont psychologiques. Donc pour moi, dans mon travail, enfin dans notre travail, c'est quand même un des un des obstacles les plus grands. Comme je dis, il y a l'obstacle de nous trouver, mais celui-là, une fois que les femmes sont chez nous, évidemment il est-il y est plus. Donc oui, ça reste un des obstacles le plus. le plus flagrant.

Moi

Par rapport à tout ce qui est juridique, vous pensez qu'ils ont un manque d'empathie dans toute cette situation-là ? Parce que, à vous entendre, j'ai l'impression qu'ils n'ont pas en fait cet aspect humain.

Intervenant n°4

Un manque d'empathie, je ne sais pas si on peut dire ça. Un manque de pouvoir se mettre à la place de la victime, ça je pense. Et puis je pense que tout le système, les avocats ne sont pas des psychologues, ne sont pas des ASBL qui prennent en charge les victimes. Donc tout ça, c'est clair, ils ont peu de temps. Souvent, ce sont des dossiers Prodeo et donc ils gagnent peu d'argent. Donc c'est tout à fait légitime aussi pour eux de réduire le temps. Et puis une victime est très confuse suite aux violences qu'elle a qu'elle a subies, elle va peut-être être peu cohérente ou peu satisfaite, de ce

• Manque de formation des instituteurs

• Trouver de l'aide parfois compliqué car service peu connu

• Manque d'empathie des instituteurs

qui se passe. Et donc c'est difficile pour un avocat de représenter madame. C'est beaucoup plus facile de représenter un auteur. Donc voilà, peu de formation spécifique aux violences, on ne se rend pas toujours compte que c'est de la violence, on n'a peut-être pas posé les bonnes questions, Madame n'a pas su expliquer ce qui s'y passe, ou quand elle explique, elle va expliquer un élément, mais un élément pris isolément ne va pas montrer ce qu'elle vit. Et donc, en fait, c'est à partir du moment où on a la formation, les compétences, etc. C'est à ce moment-là qu'on va voir, elle va dire une information, on va rebondir et alors on va comprendre le système dans lequel elle vit. Mais si on n'est pas formé aux violences, on ne va pas comprendre que le fait qu'elle dise : "Oui, mais monsieur m'a offert." Voilà. Donc ça, je pense qu'il est nécessaire et c'est une volonté collective aussi, c'est que le plus de personnes possible soient sensibilisées ou en tout cas formées aux violences pour que Madame ait une meilleure prise en charge.

Moi

Pensez-vous que ce manque de formation concernant les professionnels en termes juridiques peuvent être un grand obstacle pour la prise de parole de la victime ? C'est-à-dire qu'elle n'aura peut-être plus envie de suivre le processus justement parce qu'elle ne se sent pas comprise, ce qui est dit.

Intervenant n°4

Et ça, c'est une victimisation secondaire de la part des institutions. Mais oui, je pense que c'est parce qu'une victime qui ne se sent pas comprise va se rétracter et donc elle ne va plus vouloir dire et oui, je pense que ça c'est quelque chose qui arrive. Et donc c'est pour ça que c'est important qu'elle soit prise en charge par des centres spécialisés. Et alors le but, ou en tout cas une de nos envies, ce serait d'avoir vraiment des avocats spécialisés avec qui on collabore étroitement en matière de droit des étrangers, ça fonctionne assez bien pour pouvoir avoir une meilleure prise en charge de la victime aussi au niveau de sa procédure judiciaire. Alors voilà, ça commence, les mentalités commencent à évoluer, mais tout ça, prend du temps, il y a des changements de paradigmes par rapport aux violences, etc. Avant, on parlait de violences plus physiques, maintenant on parle plus de contrôle coercitif, d'emprise, etc. Il faut que les mentalités changent, il faut

• peu de formation
liée aux violences.
La victimisation secondaire
La difficulté de
prendre la victime
La prise en charge
qualité ---

• victimisation secondaire
venant des institutions.
• Manque de compétences
vis-à-vis des victimes
L'abandon des
poursuites.

que les mentalités évoluent. Et tout ça, dans une société, ça prend du temps.

Moi

Et par rapport au nouveau code pénal, est-ce que vous pensez que ça pourrait évoluer la situation ou pas du tout ?

Intervenant n°4

Alors, je vais pas, j'évite toutes les nouveautés par rapport au code pénal. Je sais qu'au niveau du code pénal sexuel, ça je pense quand même que c'est une avancée pour la justice. La loi « stop féminicide » celui 2023. Je pense que ça apporte de la nouveauté. C'est une loi-cadre, donc ça apporte plus de clarté par rapport aux définitions de certaines choses. Le code pénal en lui-même, je ne sais pas très bien s'il y a des changements par rapport aux violences conjugales.

Moi

Je ne sais plus.

Intervenant n°4

Je ne m'en rappelle plus. Je ne suis pas sûre. Je sais qu'au niveau du secret professionnel, il y a certains changements. Je ne suis pas sûre que vraiment spécifiquement, il faudrait peut-être se renseigner une fois pour.

Moi

Sur le fait que vous avez parlé du féminicide, est-ce que vous pensez que, le fait d'être compris par la société, d'être compris par la justice, peut être en fait une ouverture à notre propre prise de parole concernant les violences qu'on subit ?

Intervenant n°4

Oui, je pense. Oui, très clairement. Comme je disais, une victime qui va se sentir comprise, va se sentir plus accompagnée, plus entourée. Et je pense réussir à passer le cap et à et à et à quitter Monsieur, qu'une victime qui va avoir tellement d'obstacles parce qu'elle devra rendre les enfants à Monsieur, parce que au SAJ, on va l'obliger à voir Monsieur, parce que quand même, dans l'intérêt de l'enfant, il faut se mettre à table, et faire des médiations. Tout ça, c'est de la victimisation secondaire où elle va chaque fois être

• Les enfants.
L'obstacle à
la dde d'aide.
L'obligat° de revoir
le père → victimisation
secondaire.

confrontée au fait que elle n'est pas reconnue comme victime de violence conjugale. Ça oui. Donc je pense qu'à partir du moment où il y a un grand nombre de personnes qui seront sensibilisées aux différentes formes de violence et qu'une victime ne doit pas spécialement se mettre à table avec monsieur, parce que tout ça c'est reconfronter, réouvrir le trauma qui est là. Oui, je pense que ce sera pour elle plus facile. Je dis pas qu'il y aura plus d'obstacles, mais ce sera en tout cas plus facile. Oui, oui, oui, oui, très clairement, j'ai une dame qui était à la maison de refuge. Elle est arrivée chez nous au mois d'octobre, son cas a été jugé au mois de juin, donc là ça a pris énormément de son cas civil, donc des violences psychologiques. Le père était hyper manipulateur et alors elle a voulu protéger ses filles et elle n'a pas pris les filles avec à la maison de refuge. Monsieur a évidemment réussi à manipuler ses filles. Dans le laps de temps, donc de d'octobre à juin, il y a quand même 7, 8 mois, c'est énorme. Et donc au final, Madame se retrouve avec un appartement. Donc tout ça, nous, on a pu faire le suivi avec Madame, elle a obtenu un appartement d'une agence immobilière sociale. Donc là, le système suit mais alors c'est la catastrophe en justice parce que les parents, enfin parce que les filles ne veulent plus retourner chez madame, qu'en justice, on ne voit pas que madame est victime de violence. Et donc elle se retrouve à dire : « j'ai tout perdu quoi, mes filles ne me veulent plus, c'était la seule chose que j'avais, c'était je suis partie pour mes filles pour pouvoir leur, et là, elles veulent plus venir ». Donc on voit vraiment quand même que ça c'est oui, c'est un gros problème.

Moi

Ça va, maintenant je pense qu'on va parler un peu plus, parce qu'on a beaucoup parlé des obstacles, on va dire séparément, mais est-ce que vous avez déjà eu des cas où vraiment ces différents obstacles se cumulaient et ce qui causait en fait une difficulté dans la prise en charge de la victime ? C'est-à-dire qu'on peut rajouter le fait d'avoir peur de chercher de l'aide, plus le fait que puisque c'est une femme, c'est normal de se faire frapper donc il y a vraiment les stéréotypes liés. Il y a également son statut qui peut va dire, causer beaucoup plus de difficultés dans la prise en charge. Est-ce que vous avez déjà remarqué tout ça plutôt ?

Intervenant n°4

Oui, remarquez oui. Maintenant comme je dis, une fois qu'elles arrivent chez nous, cet obstacle là est déjà passé. Alors ce qu'elles vivent en amont, parfois on en parle et puis parfois elles se sentent juste bien accueillies chez nous parce qu'on est spécialisées et donc ce n'est plus un obstacle. Ce qui est important pour nous par exemple, c'est d'avoir des personnes aussi formées au téléphone pour que déjà là, elles aient un contact chaleureux et bienveillant, parce que c'est difficile, je pense, pour elles de prendre contact très clairement. Alors ce qui arrive aussi parfois, et je pense que c'est plutôt là, c'est quand elles n'arrivent pas directement chez nous. Donc par exemple, une victime qui va par exemple d'abord aller porter plainte à la police, c'est plutôt là. En fait, c'est plutôt, je pense, dans les institutions non formées et non spécialisées, que ça va être plus compliqué. Donc il faut tomber sur un avocat, un policier ou une policière qui va avoir de l'empathie, qui va pouvoir écouter Madame, qui va pouvoir prendre en compte ce qu'elle dit et qui leur enverra pas. Et ensuite, elle sera en tout cas ici à Eupen, elle sera prise en charge si elle le veut. Donc si elle va porter plainte, elle sera prise en charge par le par l'aide aux victimes. Ça c'est une assistante sociale et puis elle est renvoyée chez nous. Donc souvent elles ont déjà fait des démarches avant donc quand elles sont chez nous, j'ai pas l'impression qu'il y a un obstacle parce qu'on est bienveillant, comme je dis, on est formé. Après, elles ont certainement déjà vécu des obstacles avant d'arriver chez nous, ça c'est clair. Donc ça veut dire que quand elles arrivent chez nous, elles ont peut-être déjà vécu des enfin eu des difficultés. Et puis certainement aussi la réflexion qu'elles ont dû avoir, des mois, voire des années avant d'oser faire le pas. Oui, ça c'est clair. Parce que, comme je disais, le fait de ne pas toujours se rendre compte qu'on est victime, c'est lié au fait que dans la société c'est très tabouisé, que en fonction des cultures ou de ou des milieux socio-économiques dans laquelle elles ont évolué, le curseur n'est pas le même non plus. Des femmes qui ont vécu des violences ou qui ont vu leur mère vivre des violences aussi. Elles vont avoir un curseur beaucoup plus haut, elles vont se laisser, enfin, elles vont peut être moins vite chercher de l'aide parce que pour elles, c'est plus normal de vivre dans une situation comme ça, qu'une femme qui vient d'un milieu dans lesquels il y avait pas de violence, où il y avait un couple ou voilà des parents bienveillants. Donc ça oui, je pense que quand même ça joue beaucoup. Mais tout ça, c'est avant qu'elles arrivent chez nous, évidemment et donc ça, certainement,

• Institut^o non formée,
non spécialisée =
victimat^o secondaire
+++

• non-reconnaissance
du statut victime

• violence taboue
dans la société,
culturel.

• Normalisation de la
violence.

je ne suis pas psychologue, mais ça va être une partie des choses qu'elles vont pouvoir travailler avec les psychologues pour éviter de re-rentre dans un schéma d'emprise, dans leur nouvelle relation, etc.

Moi

Vous avez quand même déjà vu des victimes qui étaient chez vous et qui, au final, ont repris le même cycle ? Que ce soit avec une nouvelle personne ou avec la même personne.

Intervenant n°4

Oui, oui, ça arrive.

Moi

Très souvent ou c'est quand même plutôt rare ?

Intervenant n°4

Alors à la maison de refuge, on a peu de femmes qui retournent. Donc on est sûr, qu'est-ce qu'on a eu l'année passée ? Une femme sur 13 qui est rentrée, donc ça c'est quand même assez. On essaie vraiment de les prendre en charge pour qu'elles ne partent pas. Maintenant, ça arrive, mais c'est quand même peu de cas. Alors, je connais pas les statistiques nationales à ce niveau-là, j'ai toujours l'impression qu'on a dit 10% des femmes retournent en refuge chez nous, c'est moins, régulièrement moins. Maintenant, on a une toute petite maison et ça c'est la facilité où le point positif qu'on a un accompagnement très fort. et voilà un accompagnement intense, je veux dire, des femmes. Maintenant, ça n'empêche qu'elles peuvent parfois retourner. Alors en ambulatoire, c'est plus compliqué à dire parce qu'on a certaines femmes qu'on accompagne, qui vivent encore dans leur situation de violence.

Moi

Et que vous l'accompagnez en même temps ?

Intervenant n°4

Voilà, et donc elle vient, elle le cache à monsieur parce qu'elle a besoin de savoir, par exemple, quels sont mes droits ? Comment je dois faire ? Voilà, si je pars, à quelle aide, est-ce que j'ai droit, etc. Donc ça, arrive quand même régulièrement. J'ai perdu le fil, je ne

sais plus ce que je voulais dire. Donc oui, ça, arrive. Je ne sais plus ce que c'était votre question.

Moi

Ma question, c'est si on voit en fait une imbrication de plusieurs dimensions ?

Intervenant n°4

Oui, c'est ça. Oui, c'est ça le fait de savoir qu'il y avait des femmes, beaucoup qui y retournaient. Et donc ça c'est plus compliqué évidemment à chiffrer. Ah oui, si elles retombaient dans d'autres aussi. Oui, ça arrive quand même d'avoir, et ça je pense aussi de nouveau, nos parents sont nos modèles, et ce qu'on voit, ça fait partie de notre éducation, ça fait partie du modèle qu'on a. Et donc des femmes qui auront déjà subi des violences en tant qu'enfant de par le parent violent sur la mère, oui, il sera plus enclin à tomber dans des situations de violence. Et donc c'est pour ça aussi qu'il faut à un moment donné casser les chaînes. C'est pour ça qu'il faut aussi prendre en charge les enfants victimes de violence, ce qui n'est pas le cas du tout pour le moment. On prend pas en charge, on les voit pas comme victimes. Or voilà, des études montrent que les enfants, mêmes témoins, donc victimes indiquées, sont victimes et doivent être pris en charge. Voilà, tout ça, c'est des études qui arrivent maintenant et donc qu'il faut en tout cas prendre en compte dans les SAJ, mais aussi au niveau de la justice de nouveau. On en revient souvent, mais pour moi, c'est important de se dire que le lien, c'est important parce que pour le moment, en fait, le droit au lien du père-auteur prime le fait que l'enfant est victime aussi. Et donc on va dire monsieur a le droit de voir l'enfant, donc il y a un lien qui va primer sur le fait que l'enfant est victime et donc devrait être séparé de ça.

• Normalisat° de la violence.

Moi

C'est un peu problématique.

Intervenant n°4

C'est un peu problématique, mais c'est comme ça pour le moment. Parce que l'enfant victime indirecte n'est pas vu comme victime. Déjà souvent la mère n'est pas vue comme victime. Et donc il existe par exemple à Marche-en-Famenne une clinique du lien et donc là, l'objectif est de dire que le lien est important, mais le lien ne doit

• La victime n'est pas vu comme tel.

pas toujours être physique, il peut être exprimé d'autres manières. Et donc voilà, c'est vraiment une institution spécialisée qui prend en charge les enfants qui sont victimes de violences conjugales et travaille le lien alors d'une autre manière avec le père violent. Mais tout ça, c'est des projets pilotes qui ne sont pas encore.

Moi

Je suis un peu quand même étonnée qu'on n'aide pas les victimes secondaires comme les enfants. Je trouve ça un peu illogique.

Intervenant n°4

Oui, surtout quand on voit justement que ce sont souvent des histoires qui se reproduisent. Et donc là, moi je fais partie d'une coalition, donc l'Institut de Bruxelles, donc d'égalité entre les hommes et les femmes, a mis sur place plusieurs coalitions et donc il y en a une qui s'appelle "Justice et égalité de genre" où justement on parle beaucoup des violences post-séparation. Donc comme j'expliquais, que la violence ne s'arrête pas toujours au moment de la séparation et continue par après, et là alors surtout par le biais des enfants, où en fait monsieur continue à avoir une emprise sur madame par le fait des enfants. Donc on a beaucoup travaillé sur ça, on a mis en place des slides etc. aussi de nouveau pour sensibiliser l'appareil de la justice aux différentes formes de violence, aux différents droits de l'enfant parce que finalement, il y a là aussi, il y a le droit de l'enfant qui n'est pas pris toujours en compte dans certaines situations comme ça, où je dis où le droit au lien prime justement le droit de l'enfant d'être écouté, d'être entendu. Bon, après tout ça, c'est voilà, ce sont des choses qui sont nommées mais qui prennent encore, qui vont prendre du temps. Donc on espère quand même à un moment donné, quand même, ce sera pris en compte. et. Ici, la deuxième année, on va parler plutôt justement de la prise en charge des auteurs et justement aussi le fait que souvent c'est cyclique et que donc les enfants là-dedans reproduisent le schéma en fait qu'ils ont vu, que ce soit alors victime ou auteur aussi, qu'à un moment donné, il est important de casser ce cycle.

• violence continue m
après séparat° m
avec enfant.

Moi

Et par rapport aux enfants, est-ce que c'est plus un moyen, enfin, je veux dire, est-ce que c'est plus un blocage pour la femme d'être prise en charge ou est-ce que c'est vraiment un moyen pour elle

d'aller vraiment chercher de l'aide ? Je ne sais pas si vous comprenez ce que j'essaye de dire.

Intervenant n°4

Oui. En fait, je pense qu'au départ, c'est souvent de se dire voilà, je ne peux plus, je ne peux plus laisser mes enfants dans cette situation là. Donc ça peut être, je veux dire, un élément déclencheur mais pas toujours, parce que souvent c'est quand même aussi parce qu'elles arrivent à un moment donné où ça devient trop ou bien parce qu'il est devenu violent physiquement. Ça dépend un peu, les déclencheurs ne sont pas les mêmes partout et je pense qu'elles ne savent pas. En fait, elles ne connaissent pas, elles ne savent pas ce qui va arriver après, elles ne savent pas quelle est la prise en charge judiciaire parce que souvent c'est quand même quelque chose, le droit, c'est quelque chose qu'elles voilà qu'elles n'ont dont elles n'ont pas connaissance, à juste titre. Et encore bien, je pense qu'elles ne le savent pas parce que sinon ce serait un obstacle avant même de partir. Je pense que les femmes qui arrivent chez nous et qui se disent si j'avais su, je l'aurais pas fait, parce que si elles se retrouvent par après éloignées de leur enfant ou bien dans l'obligation de donner une semaine sur deux les enfants à monsieur et que donc monsieur va pouvoir manipuler les enfants. Parce que là, madame n'a plus le contrôle. Avant, elle l'avait encore sur les enfants, parce que c'est souvent quand même les femmes qui s'en occupaient. Elles avaient le contrôle sur les enfants et puis elles le perdent souvent à moitié. Donc je pense qu'il vaut mieux qu'elles ne sachent pas ce qui leur attend après, parce que sinon elles ne partiraient certainement pas.

• Peu de la suite si elle a de l'aide

• Inconnaissance des suites judiciaires prise en charge judiciaire

Moi

Et vous avez déjà eu des cas où la victime va couper cette prise en charge, veut arrêter tout simplement à cause des enfants. Parce que, comme vous avez dit, le domaine juridique veut que l'enfant reste encore avec le papa. Est-ce que ça peut leur donner envie en fait de tout arrêter et de repartir avec leur mari juste pour les enfants.

Intervenant n°4

Ça pourrait. Alors ici, je ne me rappelle pas d'un cas spécifique où c'est arrivé parce que souvent quand elles partent, c'est qu'elles

partent avant que la procédure judiciaire soit vraiment entamée. Maintenant, ici, j'ai une dame qui est partie, c'est déjà la deuxième fois qu'elle est partie. Je suis pas enfin elle est partie, je suis pas sûre qu'elle va pas quand même retourner parce que parfois la violence et l'emprise est tellement grande que maintenant c'est clair que ça va être un obstacle. Alors dans certains cas, comme souvent les violences post-séparation vont vraiment être là pour ennuyer madame et puis à un moment donné, ces hommes qui ne se sont jamais occupés des enfants, mais qui tout à coup veulent s'occuper des enfants pour ennuyer madame, ils vont parfois aussi un peu lâcher du lest et ils vont se dire "en fait j'en ai marre de m'occuper des enfants, reprends-les, c'est ce qui est arrivé ici avec la dame." Mais alors on est déjà parfois un voire deux ans plus loin et à ce moment-là, soit elles sont déjà retournées parce que c'était infernal et qu'elles n'en pouvaient plus ou alors elles tiennent le coup et c'est justement ça aussi un peu notre rôle, donc on accompagne les femmes aussi une fois qu'elles ont déménagé, donc elles ont emménagé dans leur propre appartement, propre maison, on propose un accompagnement post hébergement qui est hyper important pour que justement en cas de quand elles n'en peuvent plus et que c'est vraiment trop dur parce qu'elles doivent quand même encore voir Monsieur et que on les oblige à aller rendre les enfants à Monsieur et que donc chaque fois, chaque semaine, il y a une confrontation avec Monsieur, ça nous permet de continuer à accompagner madame pour qu'elle tienne le coup. Mais oui, clairement, je pense que ça peut être un obstacle.

Moi

Et par rapport à l'hébergement, vous pensez que c'est vraiment un point très important pour la suite de sa prise en charge ? Le fait d'avoir son propre chez-soi, mais surtout d'être protégé entre guillemets ?

Intervenant n°4

Oui, pour certaines femmes en tout cas, oui, c'est en fait pour certaines femmes, c'est nécessaire. Elles ont pas d'autre choix, elles ont personne chez qui être hébergées. Et je pense que pour certaines femmes, c'est important aussi parce que en fait, elles ne savaient pas, entre guillemets, vivre seules. Elles étaient tellement sous l'emprise et Monsieur, entre guillemets, faisait tout que pour elles, vivre seules, c'est compliqué et donc là, c'est bien d'avoir ce

• Emprise + + + , i-pond
de punir.

• pres° de l'auten
suff. avec les enfants

• Incalablement + + +
* Emprise + + +

moment de transition, de dire ouais voilà, je suis accompagnée pendant souvent c'est quand même, c'est 6 mois qu'elles restent à la maison de refuge, j'ai quelqu'un qui m'aide, j'ai quelqu'un qui m'explique comment ça fonctionne parce qu'elles se sont enfin voilà, elles ont parfois pas d'idées aussi de comment fonctionne l'appareil administratif donc elles ont besoin, ça, je pense que ça fait du bien. Et puis elles sont entourées. Que quand elles sont toutes seules à la maison c'est parfois compliqué. On le remarque, certaines femmes qui quittent rapidement la maison de refuge ou parce qu'elles ont un appart en fonction également aussi du milieu socio-économique dans lequel elles se trouvent, elles sont très seules, très isolées, et donc c'est parfois mieux qu'elles restent un petit peu plus longtemps à la maison de refuge pour être encadrées, pour avoir des contacts sociaux, avant de retourner seules chez elles. Je ne dis pas qu'elles sont toujours seules, et là aussi on essaie de mettre en place alors des choses pour qu'elle puisse s'intégrer plus dans la société. Parce que parfois, ce n'était pas le cas. Et quand on a été isolé pendant des années, c'est compliqué de se refaire un réseau. Je veux dire, ça, fait partie aussi de l'accompagnement.

Moi

Donc l'isolement, c'est vraiment un très grand obstacle également.

Intervenant n°4

Oui, l'isolement pour partir et chercher de l'aide. Et puis il y a des femmes qui sont qui sont tracées, des femmes dont les maris ont vraiment une emprise totale. Et donc quand elles arrivent ici, elles doivent, ça doit aller vite, ça doit être à certains moments, monsieur doit pas savoir parce que elles savent bien ou alors elles doivent mettre leur voiture au Delhaize, par exemple à un supermarché, en faisant croire qu'elles sont parties faire leurs courses alors qu'elles viennent ici. Donc tout ça, on essaie de prendre en compte et ça c'est très compliqué pour elle quoi.

Moi

Vous avez eu un cas à Eupen.

Intervenant n°4

Oui, oui, ça arrive régulièrement.

Moi

• un connaissance de l'appareil administratif
• Isolement → intégration dans la société.
→ peu de l'humain.

• Emprise +++

Vous pensez que c'est également, parce que j'habite à Eupen ici, donc je connais un peu la mentalité germanophone et la mentalité francophone. Est-ce que vous pensez que c'est également lié à la mentalité germanophone ou pas du tout ?

Intervenant n°4

Non, non, c'est des choses qu'on remarque, non. J'en parlais encore tout à l'heure. Justement, je me posais la question si ce que nous, on voyait sur le terrain, ça représentait ce que la Belgique. Et en fait, je pense que oui, c'est juste, on n'est pas une île. C'est toujours un peu l'idée qu'on a en communauté germanophone, ça n'existe pas. Mais c'est juste qu'effectivement, il y a certainement moins de cas que dans des grandes villes comme Liège ou Bruxelles. Mais les cas existent aussi et justement, c'est d'autant plus important de les voir et de les prendre en charge, mais oui, je pense que c'est pas, non, c'est pas lié spécifiquement à la contre germanophone, je pense pas.

• La violence touche
H le monde

Moi

Ok, c'était une petite question parce que ça m'intriguée puisque les germanophones sont parfois un peu, enfin de la vision de ceux de Liège, ils sont un peu spéciaux en fait.

Intervenant n°4

Oui, c'est une mentalité, oui c'est différent, c'est très cartésien, mais ça n'empêche que les violences existent aussi et dans la même mesure qu'ailleurs.

Moi

Ok, ça va, je pense que vous avez répondu à beaucoup, de mes réponses. Merci. Juste pour savoir si vous avez autre chose à dire, si vous avez des commentaires.

Intervenant n°4

Non, je pense que j'ai beaucoup expliqué. Non. Maintenant, voilà, je veux pas non plus noircir le côté judiciaire. C'est vrai que pour moi, et je suis juriste, c'est d'autant plus frustrant aussi dans l'accompagnement des victimes, parce que moi je leur raconte des choses que je me enfin voilà, je me renseigne. Et il y a des cas de jurisprudence maintenant de certaines juges qui ou certains juges qui prennent en compte les violences, le contrôle coercitif. Et

donc, c'est difficile pour moi d'avoir une femme devant moi où je pourrais lui dire voilà, comme ça et comme ça et comme ça, et que finalement, à la justice ou en justice, ça ne se passe pas comme ça. Alors, je leur dis toujours que voilà, je ne suis pas juge, je ne suis pas avocat, je ne peux pas vous représenter. Mais c'est parfois frustrant alors de les envoyer chez certains avocats où on sait ça ne va pas être pris en compte. Donc on essaie de les accompagner, mais ça prend beaucoup de temps. Et puis on ne peut pas toujours être là non plus parce que si on doit accompagner nos 400 femmes, ça ne va pas être possible. Et donc là, voilà, on essaie de travailler, mais on essaie de travailler ensemble. Ici, on a donné un atelier de sensibilisation mardi parce qu'on a envie de sensibiliser le monde judiciaire aux violences pour qu'on puisse vraiment ensemble prendre en charge les femmes. Donc c'est un chemin, ça demande quand même beaucoup d'énergie, c'est parfois frustrant, mais il faut y travailler de manière positive et encourageante pour qu'un jour.

Moi

Je pense que le côté négatif du droit, c'est surtout parce qu'ils ont un manque en fait de formation, notamment dans tout ce qui est social. Et puisque j'ai déjà eu des cours de droit, je le remarque très bien que le côté social, il n'est pas là, non. Je trouve ça dommage, sachant qu'on est tout le temps devant des gens et on va juger une personne qui est humaine, qui a ses propres sentiments. Je trouve ça quand même un petit peu. C'est contradictoire, je trouve.

Intervenant n°4

Et c'est vrai que vous parliez tantôt de manque d'empathie. Je ne sais pas si on peut parler vraiment de manque d'empathie, mais c'est vrai que, comme je disais, cette difficulté de se mettre à la place de l'autre en se disant, ce n'est pas parce que moi je ne vis pas de violences conjugales ou que moi j'ai eu la chance d'avoir été éduquée dans un milieu sain que je peux pas quand même m'imaginer que certaines femmes vivent ça. Ou alors quand on a des stéréotypes, genre pourquoi est-ce qu'elle n'est pas partie plus vite ? Ben non, enfin je veux dire. C'était intéressant parce que lors d'une formation, on nous a dit on est tous égaux pour tomber dans la violence, mais par contre, on n'est pas égaux du tout pour en ressortir. Et c'est là, en fait, que tout le milieu social dans lequel on a évolué va jouer un rôle quand on sait que nos parents vont

• Institut n° femmes.
La victimisation secondaire
La pas de prise en
cpte venant des
institut.

• Manque d'empathie
venant des institut.
• Stéréotype social
qui influencent les
institut.



pouvoir nous héberger ou nous payer un appart, ou qu'on va avoir un soutien familial ou des ou des amis, c'est peut être plus facile de sortir de la violence qu'une dame qui a complètement été isolée, qui n'a plus de lien avec sa famille ou que la famille n'est pas ici, que la famille est à l'étranger, qu'elle n'a pas de réseau social autour d'elle qui va pouvoir l'aider, l'obstacle il est évidemment beaucoup plus grand que déjà de se rendre compte qu'on est victime parce que peut être qu'il y a en plus une normalité dans ce qu'elle vit et puis d'en sortir. Donc voilà, et ça ce serait c'est vrai que il y a peut-être ce manque d'empathie pour certaines femmes. Oui, c'est ça, d'empathie, de pouvoir se mettre à la place d'autres personnes simplement, sans chaque fois ramener la problématique à soi. Parce que ce n'est pas parce que soi on ne le vit pas que d'autres ne le vivent pas. Et voilà, je pense que c'est effectivement un processus.

Moi

Qui doit être amélioré, je pense.

Intervenant n°4

De nouveau, on ne peut pas généraliser, ce n'est pas tout le monde.

Moi

Bien sûr, bien sûr, mais même mes professeurs de criminologie l'ont remarqué, que le fait qu'il manque également des cours de criminologie, également en droit, c'est un peu, comme j'avais dit au début, c'est un peu contradictoire, sachant qu'on va juger un crime, mais si vous ne connaissez pas en fait le crime en lui-même, ça n'a pas d'importance, c'est vraiment se tirer une balle dans le pied parce qu'on ne comprend pas. Et même, puisque j'ai fait également un bachelier en psycho, même les psychologues, même les psychologues disaient eux-mêmes que le problème dans tout ça, c'est que le droit est bien, il peut être très positif, mais il faut les sensibiliser dans tout ça parce qu'ils sont un petit peu comme ils ne connaissent pas la réalité des choses.

Intervenant n°4

Oui, et puis aussi, et ça on le remarque, moi je ne suis pas psychologue non plus, mais c'est vrai que je travaille avec des psychologues et donc je pense qu'on a une ouverture différente. Et alors c'est vrai, parce qu'il y a un juge qui disait mardi, mais nous

- Isolé^{ent}
- Pas de famille ou amis pour aider
- Normalisation
Le non-reconnaissance du statut de victime.
- Manque d'empathie venant des institutions.

on n'est pas psychologue et ça c'est vrai, je suis d'accord, mais alors prenez et alors il demandait, il faut absolument qu'on ait des rapports des psychologues. Bon, déjà au niveau du secret professionnel, ça va pas être possible de faire des rapports, mais je pense quand même qu'on peut avoir une sensibilisation comme vous dites alors vraiment différente quand on a des approches. Enfin voilà, je pense quand même que si on s'intéresse à certains cas, je pense qu'il y a moyen de développer et on demande pas de lire des livres de psychologie mais dans des formations, et parfois c'est des courtes formations, on a quand même déjà un petit peu des automatismes. Voilà, mais je pense que ce n'est pas spécialement toujours leur volonté non plus. Et puis, ils ne sont souvent pas spécialisés dans un domaine. Donc les violences conjugales, ils vont peut-être avoir un ou deux cas. Ça, c'est un peu la problématique ici en communauté germanophone, c'est que souvent on a des avocats généralistes, donc ils font aussi bien du droit de bail et à ce moment-là, trouver des formations et d'être formé. Je comprends, c'est compliqué. Et donc, pour moi, c'est hyper important de travailler en collaboration avec des avocats. Et donc j'essaye. En fait, j'ai répondu à plusieurs appels à projets parce qu'il y a des projets comme ça en à Bruxelles où il y a les avocats travaillent avec des psychologues, y a des assistantes sociales, des juristes. Et en fait, il y a une prise en charge multidisciplinaire de la victime de violence. Parce que comme on disait, il y a souvent il y a pas que une chose, il y a plus. Enfin, la femme elle va avoir plusieurs obstacles. Et donc, si on peut avoir à un endroit la possibilité d'avoir tout et qu'elle ait une prise en charge vraiment globale et holistique. Voilà, je pense que pour elle, ce serait mieux.

• Institut généralistes
Les Avocats généralistes

Moi

Et vous pensez que vraiment ce groupe multidisciplinaire, par exemple pluridisciplinaire, pourrait améliorer beaucoup de choses ?

Intervenant n°4

Je pense, vraiment.

Moi

Que ce soit pour les professionnelles et les victimes, je suppose.

Intervenant n°4

Oui, il y a une ASBL qui s'appelle Casa Legal, vous la connaissez peut-être, c'est à Bruxelles. Et elle, n'a pas tout à fait le fonctionnement, mais j'avais été les rencontrer, donc elle travaille avec beaucoup des femmes, donc il y a des psys, des assistantes sociales, Alors il y a des juristes et il y a aussi des avocats, des avocats qui travaillent sur base salariée, donc ce n'est pas des avocats indépendants. Et je trouve que c'est super chouette. C'est un projet pilote. Bon, après, ils ont un peu des difficultés, mais l'approche est de se dire aussi que ces femmes, ils interviennent beaucoup dans les situations de violence conjugale et aussi dans des situations de droit des étrangers, parfois ça peut être lié comme une femme. Et à ce moment-là, elles disent pas que elles ont ces femmes-là, elles n'ont pas seulement une problématique, mais elles ont 3, 4, 5 problématiques autour d'elles et que il faut quelqu'un, il faut des institutions qui prennent en charge le tout pour pouvoir avoir un résultat bénéfique à la fin. Et je suis tout à fait d'accord. Et quand je vois les femmes qu'on accompagne, alors pas toutes, mais quand même, on a de plus en plus de demandes quand même où la complexité devient énorme. Ce n'est plus juste un petit cas de violence où on se dit voilà, non, c'est des gros trucs, c'est des dossiers qui prennent du temps, c'est des dossiers qui demandent beaucoup d'émotionnel aussi. Les femmes, elles arrivent avec leur sac à dos et donc l'avocat n'est pas là pour prendre ça en charge, ça c'est clair. Donc c'est pour ça qu'il doit être entouré par d'autres personnes. Je pense que ça, pourrait aider beaucoup de choses. Mais, on n'y est pas encore. Mais voilà, il y a des projets pilotes dans ce sens-là, donc peut-être que petit à petit, ça va être mis sur pied aussi, par ici, je l'espère. On essaie en tout cas de mettre en place ce genre de structure maintenant de nouveau à notre échelon et avec les moyens qu'on nous donne. C'est peut-être une question de moyens.

Moi

Le moyen est un peu difficile, surtout ici. C'est compliqué. Ok, ben ça va, merci beaucoup.